

HAUTS-DE-FRANCE
COURRIÈRES (PAS-DE-CALAIS)
«la Voie Vochelle - La Marlière»
Rue Aristide Briand

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 250
Arrêté N° 17/033/DIAG
Code Patriarche : 158385



Responsable d'opération
Vincent MERKENBREACK
Rédaction
Vincent MERKENBREACK, Nicolas MAJCHRZAK, Orianne DEWITTE
Juillet 2017

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Arrêté de prescription	11
Courrier d'attribution	17
Projet d'intervention	18
Arrêté de désignation	21
Documents cartographiques	23
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	25
1. État des connaissances	28
1.1 Le projet d'aménagement	28
1.2 Contextes géologique et environnemental	28
1.3 Contextes historique et archéologique (O. Dewitte)	29
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	33
2.1 Les contraintes environnementales	33
2.2 Méthodologie	33
3. Description archéologique	35
4. Conclusion	41
5. Bibliographie	42
6. Table des figures	44
Section 3 : Les inventaires	45
1. Inventaire des unités d'enregistrement	46
2. Inventaire de la documentation	47

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique.....	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs et scientifiques.....	8
Intervenants administratifs et techniques	8
Intervenants techniques	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Documents cartographiques	23
Fig. 1 : Courrières, la Voie Vochelle, localisation régionale de la commune, <i>O. Dewitte - DA62</i>	23
Fig. 2 : Courrières, la Voie Vochelle, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>O. Dewitte - DA62</i>	23
Fig. 3 : Courrières, la Voie Vochelle, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>O. Dewitte - DA62</i>	24
Fig. 4 : Courrières, la Voie Vochelle, localisation du site sur le cadastre, <i>O. Dewitte - DA62</i>	24

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Nord/Pas-de-Calais/ Picardie
Département : Pas-de-Calais **Commune :** Courrières
Lieu-dit ou adresse : la Voie Vochelle - La Marlière, rue Aristide Briand
N° INSEE : 62 250
Cadastre année : **Section :** AN **Parcelle(s) :** 6 à 11, 13, 868 à 870, 1015, 1055, 1147 **Section :** ZC **Parcelle(s) :** 2p, 3, 4, 5p
Coord. Lambert 93 X : 695555 Y : 7039224 **altitude :** 72.6
Propriétaire du terrain : Commune de Courrières
Maître d'ouvrage des travaux : SCI Projectim Habitat
Protection juridique :

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/033/DIAG **daté du :** 23/02/2017
Arrêté de désignation n°: 17/033/DIAG/DESIGNATION **daté du :** XXX j/mois/2017
Titulaire : Vincent MERKENBREACK
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : Construction de logements et aménagement d'espaces publics
Dates d'intervention sur le terrain : 20/06/2017 au 21/06/2017
Surface du projet : 21 675 m²
Surface diagnostiquée : 1421 m² ; 6,3 % de la surface accessible

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0,20 m
Épaisseur de la stratification : néant
Densité : faible
Extension supposée du site : néant
Problématique de la recherche :
Nature des vestiges par périodes : époque contemporaine, briqueterie, fond de briqueterie
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants administratifs et scientifiques

Service Régional de l'Archéologie : Jean-Luc COLLART, Conservateur de l'archéologie, Isabelle BOLLARD-RAINEAU, Conservateur du Patrimoine

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée de conservation du Patrimoine, Directrice ; Jean Michel WILLOT, Conservateur du Patrimoine, chef du service d'Archéologie Préventive ; Vincent MERKENBREACK, Attaché de conservation du Patrimoine, archéologue départemental, responsable scientifique de l'opération.

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Vincent MERKENBREACK : Attaché de conservation du Patrimoine, archéologue départemental, responsable d'opération ; Orianne DEWITTE : assistante qualifiée d'étude, topographe ; Isabelle LOUISO : assistante du Patrimoine, technicienne ; Nicolas MAJCHRZAK : stagiaire, technicien.

Rapport :

Vincent MERKENBREACK : Attaché de conservation du Patrimoine, rédaction, DAO, PAO, inventaire, dessin de mobilier ; Orianne DEWITTE : assistante qualifiée d'étude, topographie, cartographie, DAO ; Isabelle LOUISO : assistante du Patrimoine, traitement du mobilier, traitement photographique, inventaire, DAO ; Murielle MEURISSE-FORT : Attachée de conservation du Patrimoine, géologie ; Jean-Michel WILLOT : Conservateur du Patrimoine, relecture ; Martine CARPENTIER : rédacteur, relecture ; Sophie FRANÇOIS, Attachée de conservation du Patrimoine, relecture

Intervenants administratifs et techniques

Aménageur : SCI Projectim Habitat, représentée par M. Philippe DEPASSE, son président.

Terrassement : TP+ (Bruno)

Logistique : Mélanie DUVAL, rédacteur - Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

VESTIGES

- ☐ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithique
- ☐ Artisanat alimentaire
- Argile atelier
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanal
- ☐ Autre

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La SCI Projectim Habitat envisage la construction de logements locatifs collectifs et individuels ainsi que des aménagements paysagers sur le territoire de la commune de Courrières, entre la rue Aristide Briand et la Voie Vochelle. Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic sur ce projet. Celle-ci a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack du 20 au 21 juin 2017. L'emprise du projet totalise 22 573 m² dont 1558 m² de la zone était inaccessible soit 6,9 % de l'emprise. Neuf tranchées ont été opérées, soit 1421 m² pour un taux d'ouverture de 6,7 % de la zone accessible. L'opération a révélé des structures liées à l'exploitation d'une briqueterie sur une période contemporaine parmi lesquelles une fosse d'extraction d'une surface restituée de près de 9275 m² et un fossé, a priori destiné au séchage, ont pu être mis au jour. Aucun autre vestige n'est attesté.

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION

Arrêté n°2017 033
Prescription de diagnostic archéologique



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE
20 FEV. 2017
Direction de l'Archéologie

**Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

COURRIERES (Pas-de-Calais)
rue Aristide BRIAND – « la Voie Vochelle »
section AN 6-7-8-9-10-11-13-868-869-870-1015-1055-1147 section ZC 2p-3-4p-5p,

travaux faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager (PA 062 250 17 00001) déposée à la mairie de Courrières le 11/01/2017 par :

SCI PROJECTIM HABITAT
M. DEPASSE
Les caryatides
24 Bd Carnot
59000 Lille,

demande reçue au service régional de l'archéologie le 10/02/2017 et référencée sous le n° 170106 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur archéologique dense toutes périodes confondues, à proximité immédiate d'une occupation datée de l'Age du Bronze ;

Arrêté n°2017 033
Prescription de diagnostic archéologique

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à COURRIERES (Pas-de-Calais), rue Aristide BRIAND - Voie Vochelle section AN 6-7-8-9-10-11-13-868-869-870-1015-1055-1147 section ZC 2p-3-4p-5p.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais ou l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Ces services doivent notifier la date de réception du présent arrêté par courriel à l'adresse suivante : frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Aux termes de l'article L.523-4 du code du patrimoine. La Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais ou l'Institut national de recherches archéologiques préventives, disposent de deux semaines, à compter de ladite date de réception, pour faire connaître s'ils acceptent de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 21675 m², conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 6 : objectifs

Arrêté n°2017 033
Prescription de diagnostic archéologique

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées continues à la pelle mécanique, sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétroaction, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur d'au moins 1,8 m. Les tranchées seront réparties de manière régulière sur la totalité de l'emprise à évaluer et la surface décapée représentera au moins 10% de sa superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. Elles auront une taille suffisante pour permettre une vision en plan et en coupe représentative et porteront la surface ouverte dans les secteurs sensibles à environ 12 à 15%.

Les structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre elles. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Compte tenu des potentialités locales, les tranchées de diagnostic seront complétées par des sondages profonds réalisés par puits creusés mécaniquement, répartis sur l'ensemble du terrain.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Arrêté n°2017 033
Prescription de diagnostic archéologique

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché. Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définies dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Arrêté n°2017 033
Prescription de diagnostic archéologique

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologie rurale.

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à SCI PROJECTIM HABITAT, à la MAIRIE de COURRIERES, à la Direction de l'archéologie du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

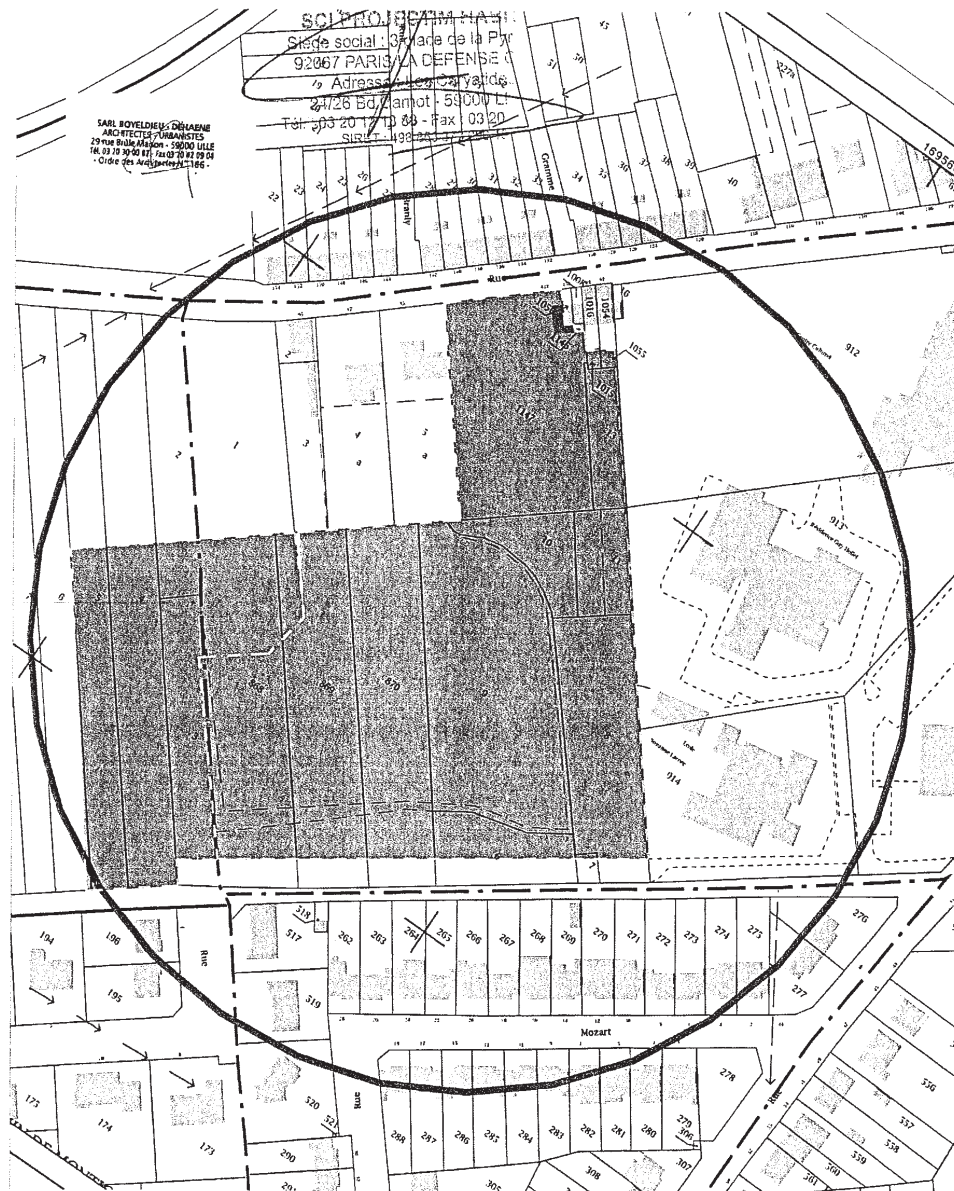
Fait à Lille le 23 FEV. 2017

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART

5/5

Annexe 1 : emprise



COURRIER D'ATTRIBUTION



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

REÇU LE

20 MARS 2017

Direction de l'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Lille, le 16 mars 2017.

Nos réf : SRA 17033

Affaire suivie par : Isabelle
Bollard-Raineau

Tél. : 03 28 36 78 56
Courriel : isabelle.bollard-raineau@culture.gouv.fr

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Objet : COURRIERES (Pas-de-Calais) rue Aristide BRIAND - Voie Vochelle
section AN 6-7-8-9-10-11-13-868-869-870-1015-1055-1147 section ZC 2p-3-4p-5p -
permis d'aménager PA 062 250 17 00001

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Monsieur, Madame,

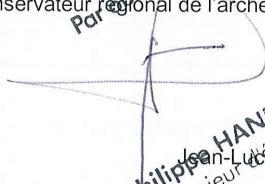
En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17033 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

la Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,

Par 
Philippe HANNOIS
Jean-Luc Collart
Ingénieur des études

Site de Lille : 3, rue du Lombard – CS80016 – 59041 Lille cedex Téléphone : 03 20 06 87 58 Télécopie : 03 28 36 62 23
Site d'Amiens : 5 rue Henri Daussy – CS44407 - 80044 Amiens cedex 1 – Téléphone 03 22 97 33 00 Télécopie 03 22 97 33 56
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais-Picardie>

PROJET D'INTERVENTION

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie
Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9

Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18
archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/033/DIAG
	Date de prescription	23/02/2017
	Date de notification	23/02/2017
	Date d'attribution	16/03/2017
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Courrières
	Localisation	Rue Aristide Briand La Voie Vochelle
	Références cadastrales	AN 6 à 11, 13, 868 à 870, 1015, 1055, 1147 ; ZC 2p, 3, 4p, 5p
	Surface à traiter	21 675 m ²
	Nature du projet	Construction de logements : 25 collectifs locatifs, 37 individuels locatifs, 8 individuels en accession libre. Aménagement d'espaces publics en square.
Aménageur	Nom ou raison sociale	SCI Projectim Habitat
	Adresse	Les caryatides 24, boulevard Carnot 59000 LILLE
	Représentant légal	Philippe Depasse, Président
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Isabelle BOLLARD-RAINEAU

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 17/033/DIAG du 23/02/2017 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

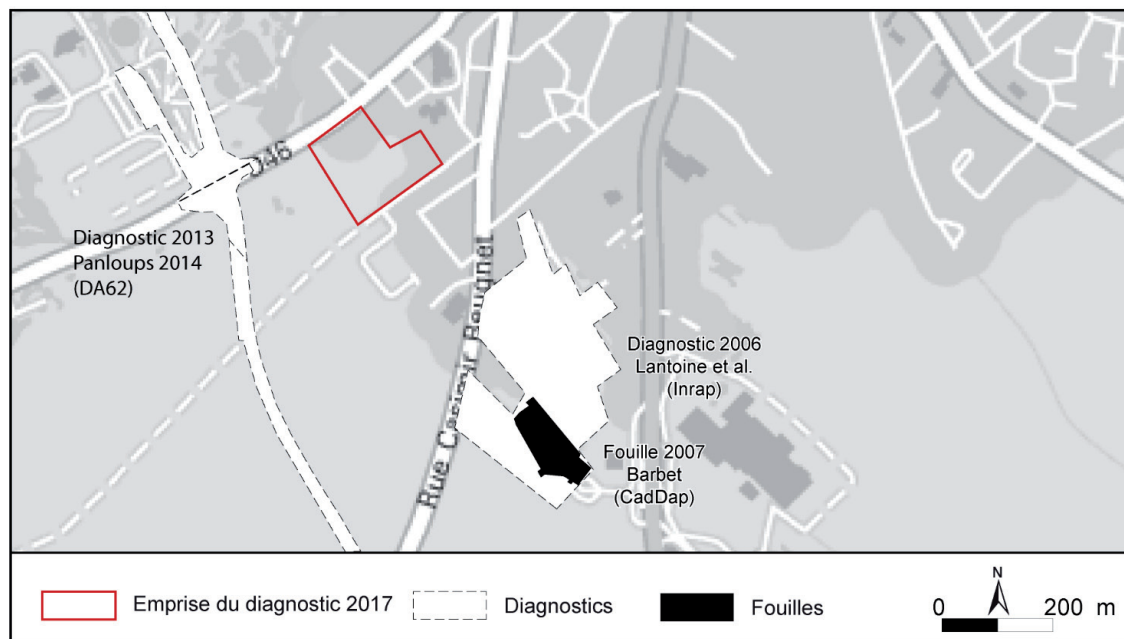
3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Aucune contrainte particulière n'est à signaler pour cette opération.

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

4. VESTIGES ATTENDUS

Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée. De nombreux gisements ont été repérés dans les environs proches de l'opération. A 200 m au nord-est, un diagnostic en 2006 et une fouille en 2007 ont livré des occupations du Néolithique moyen II, de l'Âge du Bronze et du second Âge du Fer (Lantoine 2006, Barbé 2009). En 2013, à 100 m à l'est des parcelles à diagnostiquer, des structures de l'Âge du Bronze et Hallstatt ont été découvertes lors d'un diagnostic (Panloups 2014).



Barbet 2009 : BARBET (C.). - Courrières, rues Casimir Beugnet et Pierre Bouchez. *Bilan scientifique de la région Nord - Pas-de-Calais 2007*, Service régional de l'archéologie, 2009, p. 173-174.

Lantoine 2006 : LANTOINE (J.), BOSTYN (F.), HENTON (A.). - Courrières, rues Casimir Beugnet et Pierre Bouchez. *Bilan scientifique de la région Nord - Pas-de-Calais 2006*, Service régional de l'archéologie, 2006, p. 219.

Panloups 2014 : PANLOUPS (E.), MEURISSE-FORT (M.) - *Courrières / Harnes, «RD 919 - Contournement de Courrières»*, Rapport final d'Opération de diagnostic, éd. Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2014, 74 p., 39 fig.

5. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser des tranchées linéaires, réparties sur la totalité de l'emprise et représentant au moins 10 % de la superficie. En cas de détection de

vestiges, des fenêtres de décapages complémentaires pourront être ouvertes afin d'évaluer plus finement la concentration, l'extension et l'état de conservation des vestiges. Le taux d'ouverture dans les secteurs sensibles pourra atteindre 12 % à 15 % de la superficie. En fonction du contexte et de la nature de l'aménagement, des sondages profonds en puits pourront être entrepris.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...).

Rapport

A l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service Régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

A l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service Régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS À ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 4 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	Pelle mécanique 21 t godet 3 m
Phase de post-fouille		Total 10 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	1
	Topographe	1

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

N° PATRIARCHE 158 385

Arrêté préfectoral portant désignation du responsable scientifique dans le cadre du diagnostic archéologique n° 17033.0

**Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n° 36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°17033.0 ;

ARRETE

Article 1 - MERKENBREACK Vincent (Le Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais Hôtel du Département) est désigné comme responsable scientifique du diagnostic sur la commune de COURRIERES, rue Aristide BRIAND - Voie Vochelle
section AN 6-7-8-9-10-11-13-868-869-870-1015-1055-1147 section ZC 2p-3-4p-5p.

Article 2 - Le rapport établi à l'issue du diagnostic devra être fourni en huit exemplaires, dont un non broché. Il devra comporter :

- **les données administratives et techniques**

1. région, département, commune, lieu-dit ;
2. numéro d'opération (n° de département, n° de commune, n° de l'arrêté, mention DIAG) ;
3. références cadastrales (année de réalisation du cadastre, n° des sections et n° des parcelles) ;
4. nom du ou des propriétaires au moment de l'opération ;
5. cartes et plans de localisation géoréférencés (1/25 000^e et fond de cadastre actuel) avec l'emprise du diagnostic et, si elle est connue, l'implantation des aménagements ;
6. plan d'implantation de tous les sondages avec leur identification ;
7. fiche signalétique par période de présentation des résultats scientifiques ;
8. notice des résultats scientifiques pouvant figurer dans le Bilan Scientifique Régional, éventuellement accompagnés d'illustrations.
La notice et les illustrations seront également transmises sous forme numérique.

• **la présentation des résultats scientifiques**

1. un état sommaire des connaissances géologiques, archéologiques, historiques avant le diagnostic ;
2. un exposé de la mise en œuvre du diagnostic ;
3. un mode d'emploi de la documentation avec la présentation du système d'enregistrement des données de terrain et du système de gestion mis en place pour leur exploitation ;
4. la présentation générale des résultats sur la zone diagnostiquée en identifiant le ou les différents sites archéologiques repérés et leur caractérisation sommaire, accompagnée d'un plan regroupant l'intégralité des sondages avec leur identification ;
5. la présentation détaillée, par période chronologique, du ou des sites avec plans et coupes ainsi que le mobilier significatif ;
6. une synthèse par période avec la nature des sites et leur interprétation ;
7. une synthèse d'ensemble replaçant le site ou les sites dans les problématiques régionales ou nationales.

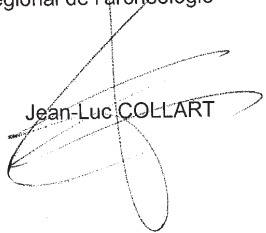
Article 3 – Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'opérateur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Lille, le 19 juin 2017.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
pour le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

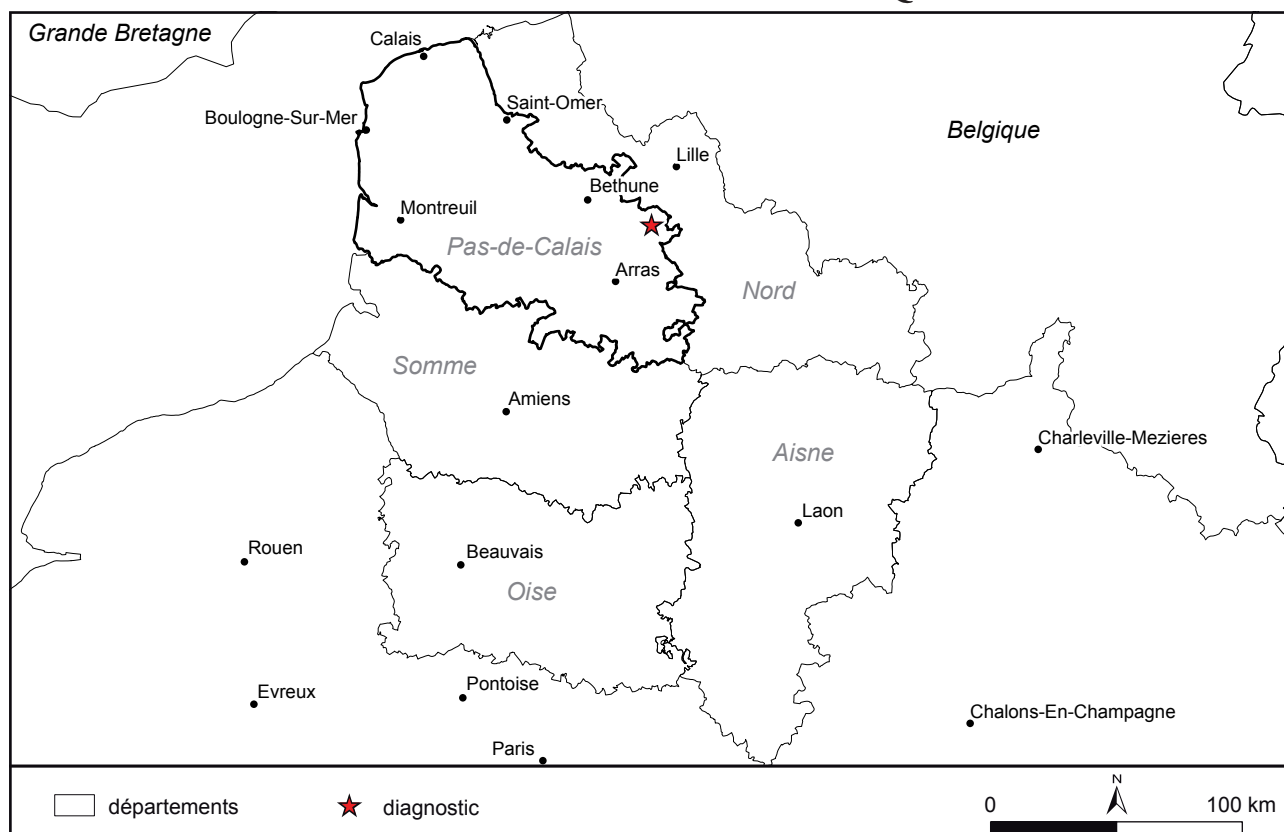
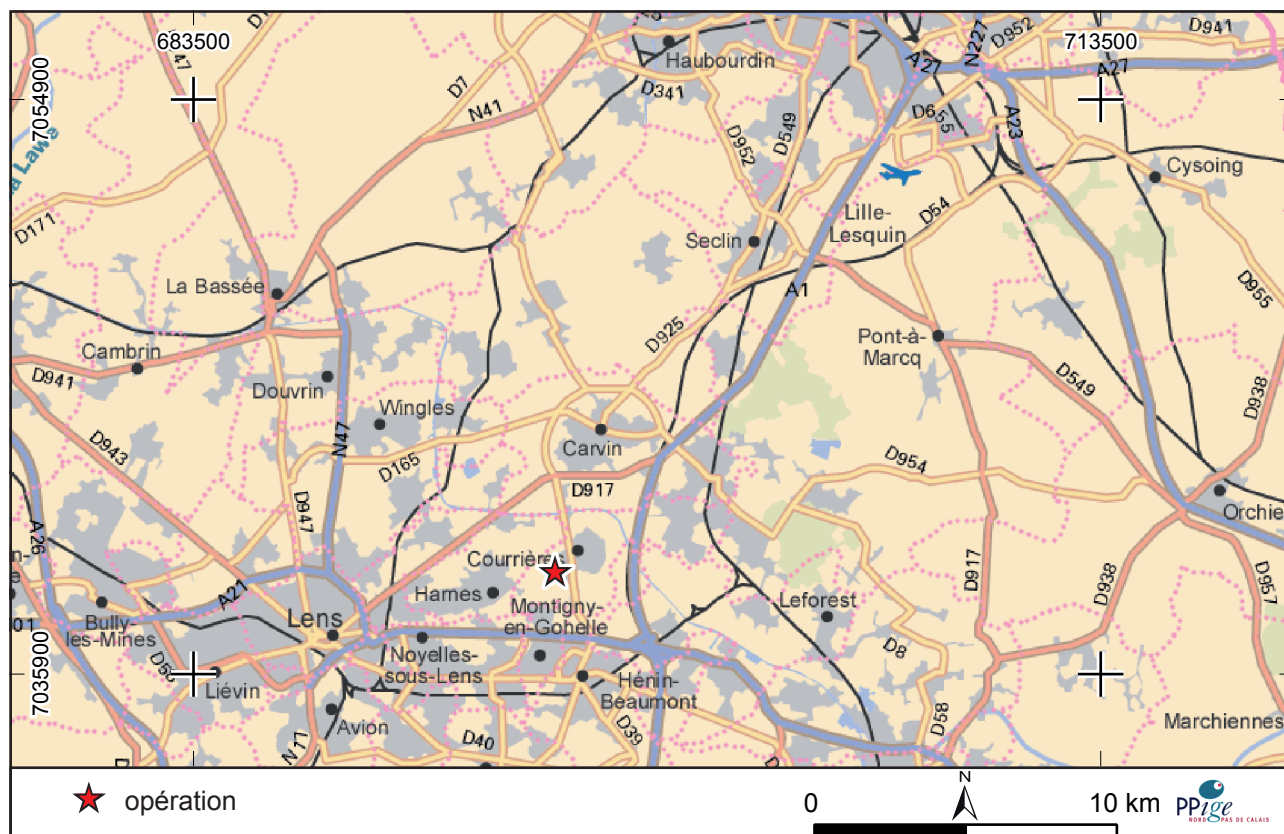


Fig. 1 : Courrières, la Voie Vochelle, localisation régionale de la commune, O. Dewitte - DA62.



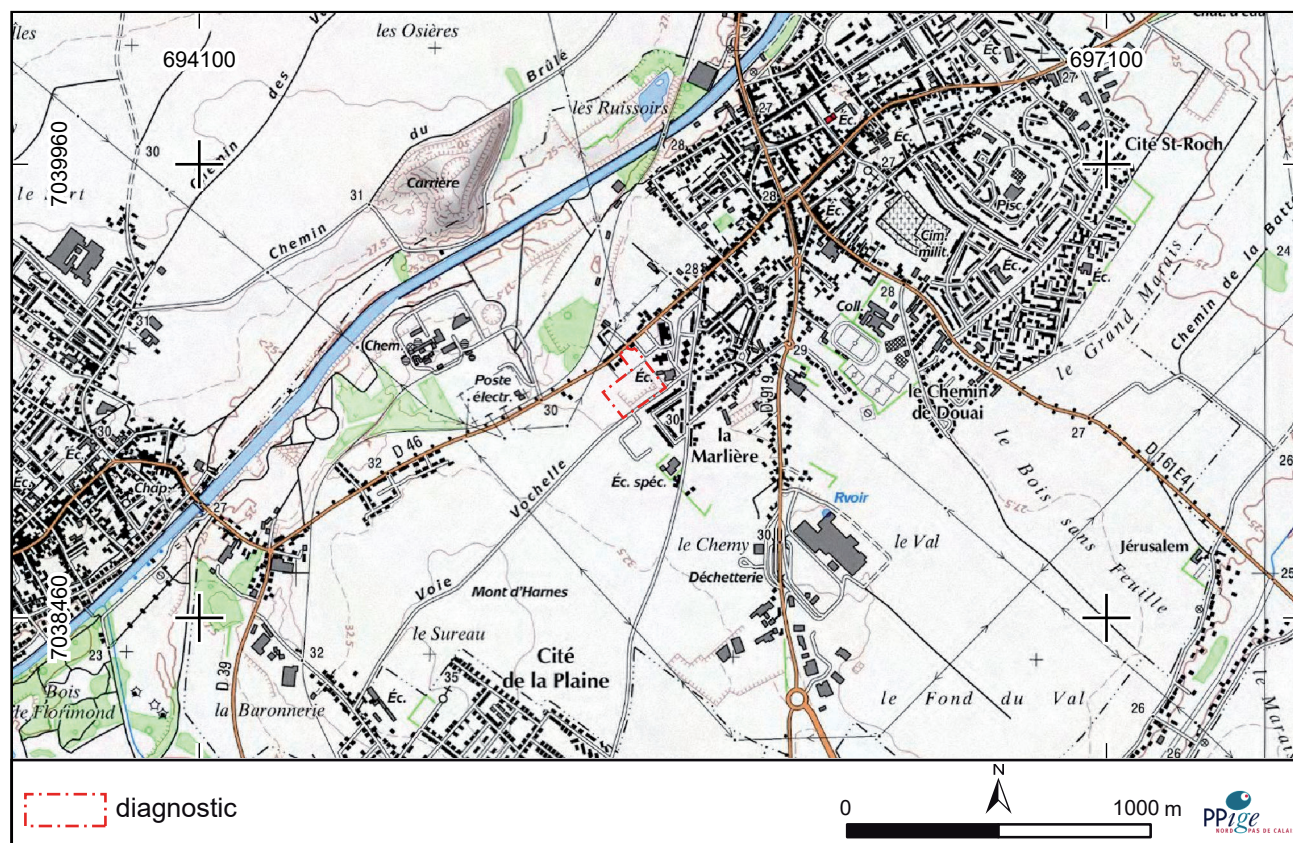


Fig. 3 : Courrières, la Voie Vochelle, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), O. Dewitte - DA62.

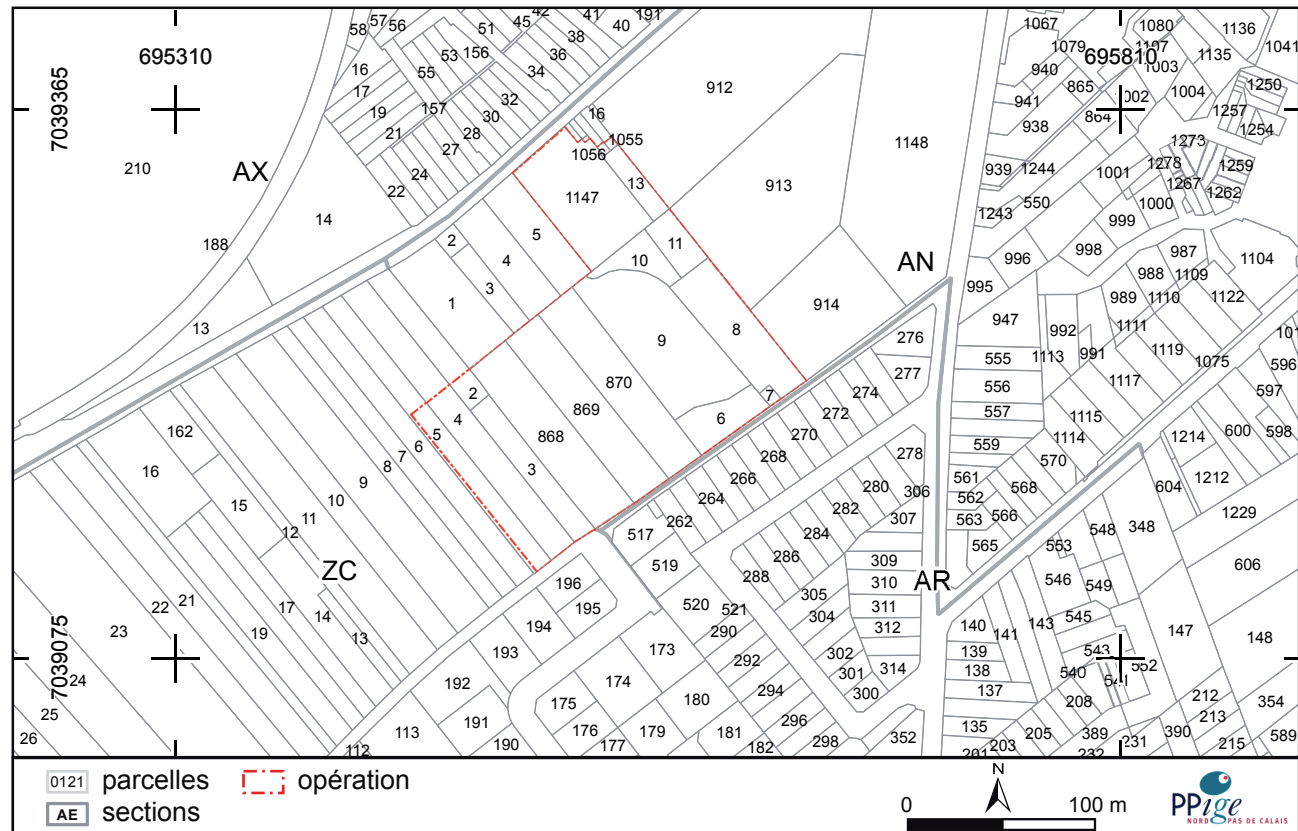


Fig. 4 : Courrières, la Voie Vochelle, localisation du site sur le cadastre, O. Dewitte - DA62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	28
1.1 Le projet d'aménagement.....	28
1.2 Contextes géologique et environnemental	28
1.3 Contextes historique et archéologique (O. Dewitte)	29
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	33
2.1 Les contraintes environnementales.....	33
2.2 Méthodologie	33
2.2.1 Le décapage et la fouille.....	33
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	33
3. Description archéologique	35
4. Conclusion.....	41
5. Bibliographie	42
6. Table des figures.....	44

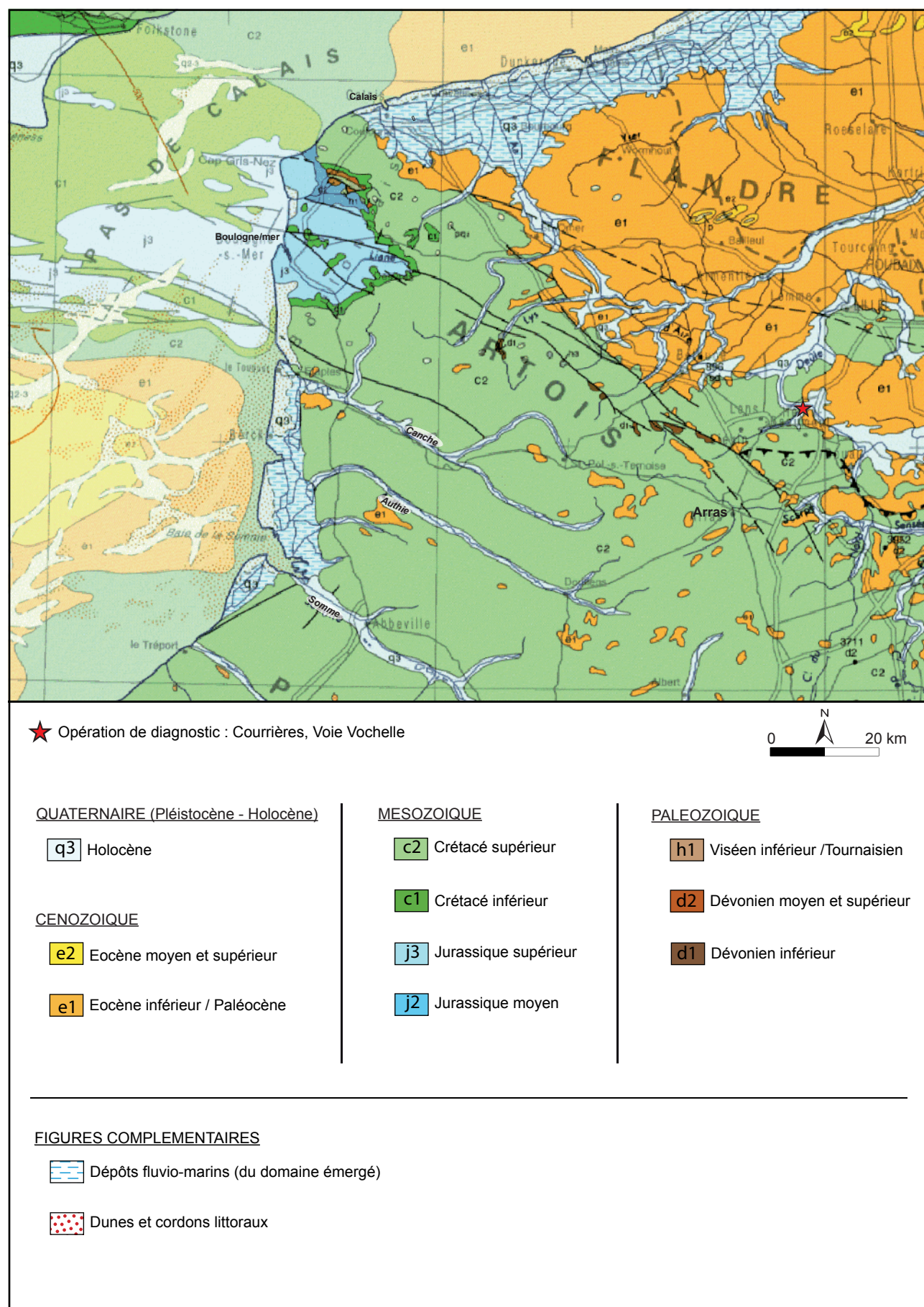


Fig. 5 : Carte sur l'environnement géologique du diagnostic, V. Merkenbreack d'après M. Meurisse-Fort - DA 62.

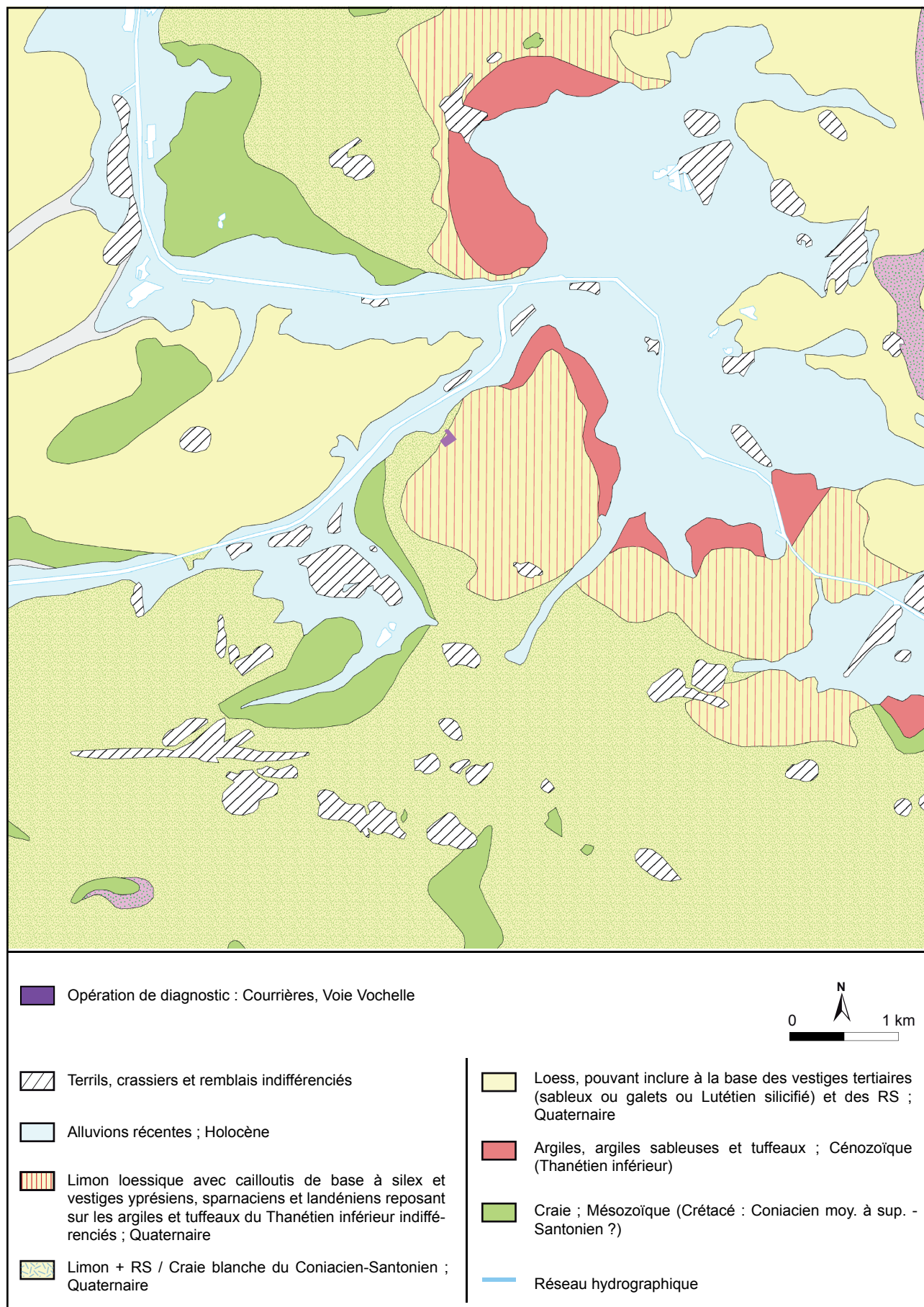


Fig. 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (BRGM-Infoterre 2013 ; Lacquement et al. 2004), O. Dewitte d'après M. Meurisse-Fort - DA 62.

Courrières rue Aristide Briand, la Voie Vochelle - La Marlière

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La SCI Projectim Habitat projette la construction de logements locatifs collectifs et individuels ainsi que des aménagements paysagers sur le territoire de la commune de Courrières, entre la rue Aristide Briand et la Voie Vochelle, sur les parcelles AN 6 à 11, 13, 868 à 870, 1015, 1055, 1147, et ZC 2p, 3, 4p et 5p. L'emprise du projet comptabilise 21675 m².

1.2 Contextes géologique et environnemental

L'emprise du diagnostic est localisée dans le bassin-versant de la Deûle, à l'ouest de la confluence entre les canaux de la Deûle et de Lens (Fig. 5 et Fig. 6) (BRGM-Infoterre 2017 ; Chantraine et al. 1996 ; Desoignies, Sangnier 1968 ; Lacquement et al. 2004).

Le substrat correspond à de la Craie blanche sénonienne à silex (C4, Crétacé sup.). Les formations superficielles correspondent à un limon loessique (Fig. 8) qui a fait l'objet d'une exploitation dans le cadre d'un fond de briqueterie. Les loess recouvrent un gravier de craie pris dans une matrice argilo-limoneuse qui a pu être observée au sein d'un sondage profond réalisé dans le fond de la fosse d'exploitation de la briqueterie contemporaine (Fig. 7).

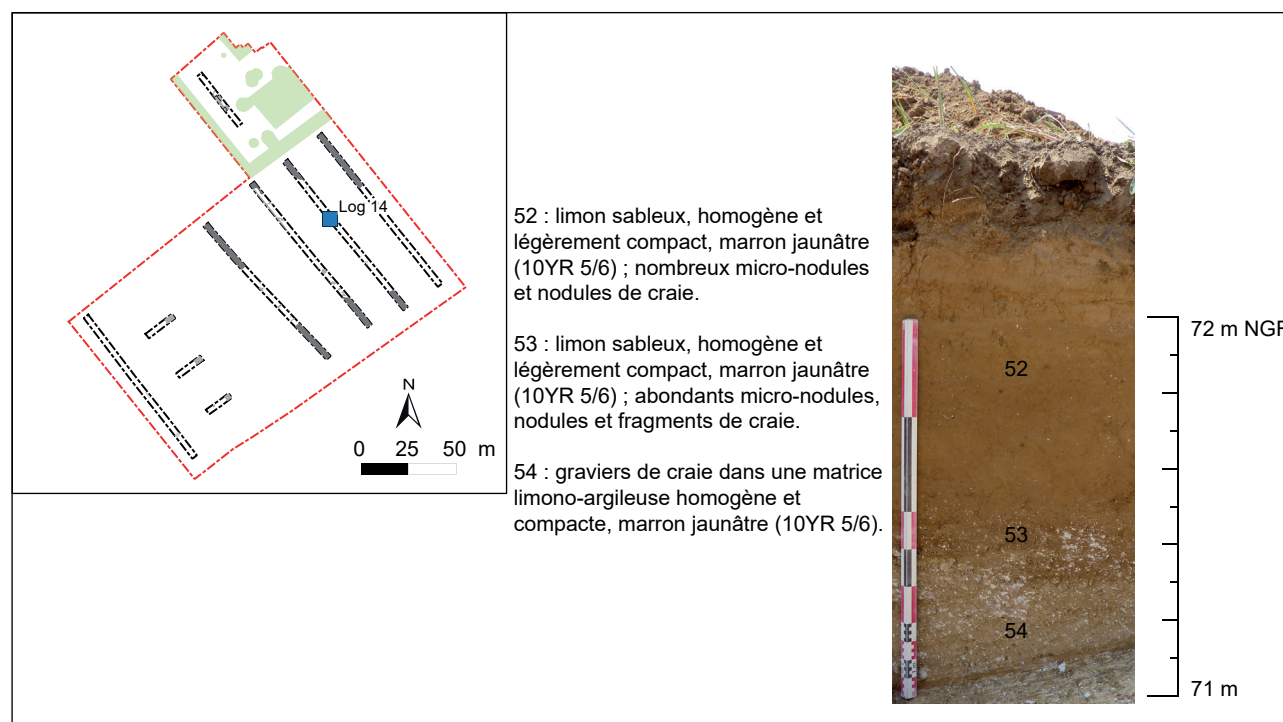


Fig. 7 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, sondage géologique réalisé dans le fond de la zone d'exploitation de la briqueterie, V. Merkenbreack, cliché I. Louiso - DA62.

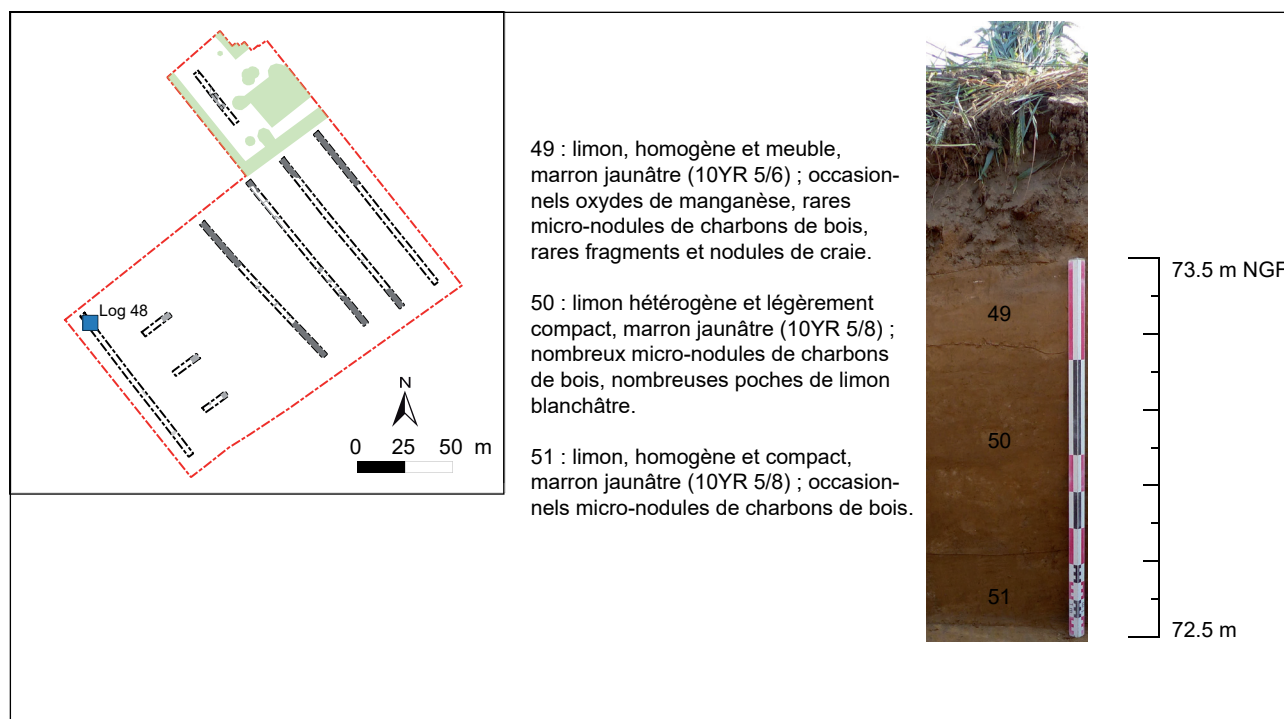


Fig. 8 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, sondage géologique réalisé à l'extérieur de la zone d'exploitation de la briquetterie, V. Merkenbreack, cliché N. Majchrzak - DA62.

1.3 Contextes historique et archéologique (O. Dewitte)

Depuis les années 1970, Courrières et ses communes limitrophes font l'objet de diverses opérations archéologiques. Celles-ci ont permis la mise au jour de vestiges néolithiques, protohistoriques, antiques et médiévaux.

Ainsi, la carte archéologique révèle l'existence d'une occupation datée du Néolithique au nord de l'emprise du présent diagnostic, au lieu-dit *Les Ruissoirs*. De la même manière, au Mont de Courrières-Mont d'Harnes est recensée la présence de vestiges non identifiés sur une parcelle attenante à celles impliquées par le projet d'aménagement. Le diagnostic réalisé par Jennifer Lantoine en 2007 a mis au jour des fosses dont le mobilier permit une datation remontant au Néolithique Moyen II. La fouille qui déboucha de ce diagnostic caractérisa l'existence d'une occupation protohistorique et plus précisément du Bronze final III et de l'Âge du Fer (Ha C et laténienne). En outre, le diagnostic de la RD919, réalisé en 2013, mit au jour une autre trace de l'occupation du secteur à l'époque laténienne (Panlouis 2014).

Au lieu-dit *Le Chemin brûlé*, des sépultures ont été découvertes ainsi que les fondations d'une *villa* gallo-romaine, dont l'occupation s'étend du I^{er} siècle au IV^{ème} siècle de notre ère. Par ailleurs, à proximité de cette fouille datant des années 1970, André Tavernier réalisa un sondage qui mit en évidence là encore des fondations antiques qui semblent ici datées du II^{ème} et III^{ème} siècle. (Delmaire 1994 : p. 515 et 525). De l'autre côté du canal de la Deûle, au lieu-dit *Le Chemin de Douai*, Patrick Lemaire exhuma partiellement un établissement gallo-romain de la première moitié du II^{ème} siècle.

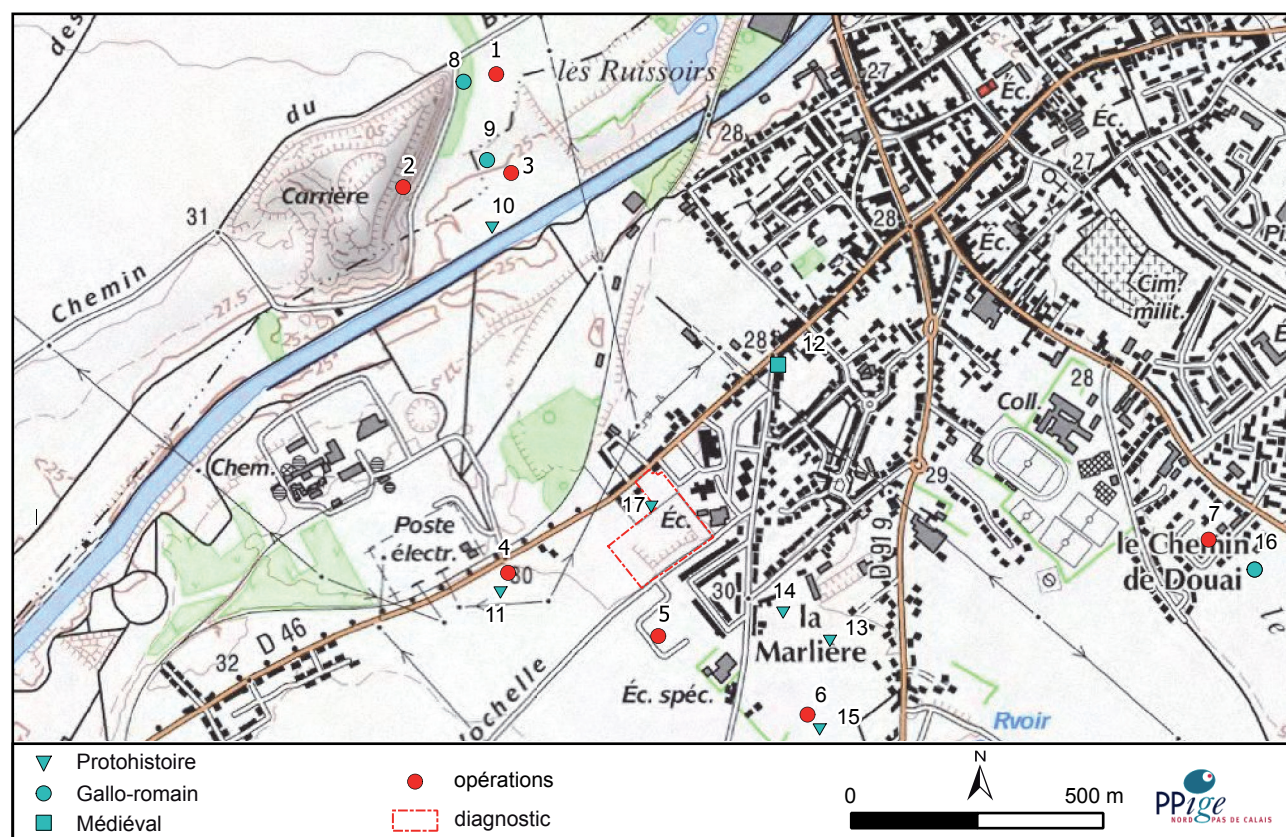


Fig. 9 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, Carte des entités et des opérations archéologiques dans le secteur de Courrières, O. Dewitte - DA62.

ID	INTITULÉ	ANNÉE	TYPE D'OPÉRATION	OPÉRATEUR	RESPONSABLE D'OPÉRATION	RÉSULTAT	COMMUNE
1	Les Ruissoirs	1999	sondage	SRA	De Saulce Anne	positif	Courrières (62250)
2	Terril à Suies	1999	sondage	SRA	De Saulce Anne	positif	Harnes (62413)
3	Limite d'Harnes	1976	sondage		Tavernier André		Courrières (62250)
4	RD919 Contournement de Courrières	2014	diagnostic	CDA62	Panlouis Elisabeth	positif	Courrières (62250)
5	Rue Mozart, Voie Vochelle	2003	diagnostic	INRAP	Harnay Véronique	négatif	Courrières (62250)
6	Rue Casimir Beugnet et rue Pierre Bouchez	2007	fouille préventive	INRAP	Barbet Claire	positif	Courrières (62250)
7	Rue Arthur Lamendin, «Le Bois sans Feuille»	2003	diagnostic	INRAP	Lemaire Patrick	positif	Courrières (62250)

CODE_CDA	CODE_PATRIARCHE_ENTITE	VESTIGE_CATEGORIE	VESTIGES	COMMUNE	LIEU_DIT	CHRONO_DEBUT	CHRONO_FIN
10	1638	Funéraire	cimetière	harnes (62413)	au chemin du brule	Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire
9	1638	Funéraire		harnes (62413)	au chemin du brule	Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire
9	1640	Constructions civiles	villa	harnes (62413)	le chemin brûlé	Gallo-Romain - ?	Gallo-Romain - ?
9	1361161	Constructions civiles	occupation	courrières (62250)	les ruissoirs		? - ?
9	1361161	Constructions civiles	puits	courrières (62250)	les ruissoirs		Gallo-Romain - Haut-Empire
9	1361161	Constructions civiles	fosse	courrières (62250)	les ruissoirs	Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire

9	1361161	Constructions civiles	fossé, fossé (réseau parcel-laire)	commune inconnue (62250)	les ruisoirs		? - ?
9	1361161	Constructions civiles	fossé (réseau de)	courrières (62250)	les ruisoirs		? - ?
10	9511	Constructions civiles	évacuation	courrières (62250)	les ruisoirs	Gallo-Romain - ?	Gallo-Romain - ?
11	1707	Constructions civiles	occupa-tion	courrières (62250)	les ruisoirs	Néolithique - ?	Néolithique - ?
12	0	Constructions civiles	fosse, puits	commune inconnue (62250)	RD 919 Contour-nement de Courrière	Âge du Fer - 1er Âge du Fer	Âge du Fer - 1er Âge du Fer
18	2067	Autres	indéter-miné	courrières (62250)	mont de courrières, mont d'harnes	Néolithique - ?	Néolithique - ?
13	1093	Funéraire	sépulture	courrières (62250)	rue a.briand et rue c.beugnet	Moyen-Âge - Haut Moyen-Âge	Moyen-Âge - Haut Moyen-Âge
15	0	Mobilier	dépôt	courrières (62250)	rue casimir beugnet et pierre bouchez	Âge du Bronze - ?	Âge du Bronze - ?
15	0	Constructions civiles	dépôt, oc-cupation	courrières (62250)	rue casimir beugnet et pierre bouchez	Âge du Bronze - Âge du Bronze Final	Âge du Bronze - Âge du Bronze Final
16	1361427	Constructions civiles	fosse	courrières (62250)	rues casimir beugnet et pierre bouchez	Âge du Fer - 1er Âge du Fer	Âge du Fer - 2nd Âge du Fer
14	1361426	Constructions civiles	fosse	courrières (62250)	rues casimir beugnet et pierre bouchez	Néolithique - Néoli-thique Moyen	Néolithique - Néolithique Moyen
14	1361426	Constructions civiles	trou de poteau	courrières (62250)	rues casimir beugnet et pierre bouchez	Néolithique - Néoli-thique Moyen	Néolithique - Néolithique Moyen
16	1361428	Constructions civiles	enclos	courrières (62250)	rues casimir beugnet et pierre bouchez	Âge du Fer - 1er Âge du Fer	Âge du Fer - 2nd Âge du Fer
17	1360793	Constructions civiles		commune inconnue (0)		Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire
17	1360793	Constructions civiles	fossé	commune inconnue (0)		Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire
17	1360793	Constructions civiles	habitat	commune inconnue (0)		Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire
17	1360793	Constructions civiles	trou de poteau	commune inconnue (0)		Gallo-Romain - Haut-Empire	Gallo-Romain - Haut-Empire

L'époque médiévale est caractérisée à Courrières le long de la route d'Harnes par le recensement dans la carte archéologique de structures funéraires datées du Haut Moyen-Âge.

Enfin, il convient de rappeler la catastrophe minière de Courrières qui, en 1906, marqua l'histoire de cette commune et la rendit tristement célèbre. En effet, un incident dans les galeries de la mine fit plus de 1000 morts et engendra un conflit social retentissant à l'échelle nationale.

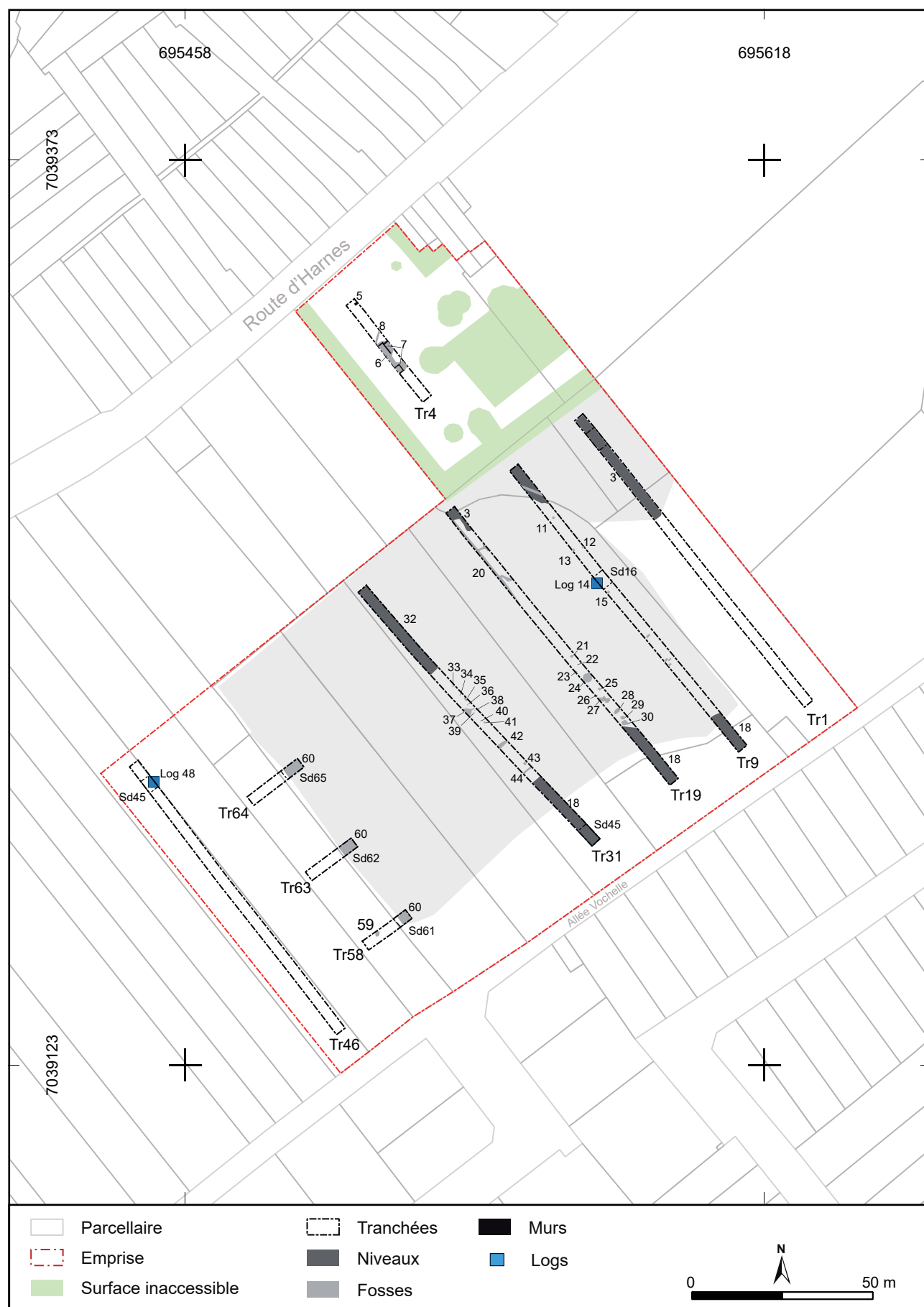


Fig. 10 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan général au 1/1500e avec le fond de briqueterie en grisé, O. Dewitte - DA62.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Aucune contrainte particulière n'a été observée sur les parcelles concernées par le diagnostic si ce n'est une partie de l'emprise qui était non accessible en front de la rue Aristide Briand pour cause de terrain de basket, de végétation (arbres) et d'aménagements divers (Fig. 10).

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

L'opération s'est déroulée sur deux jours, du mardi 20 juin 2017 au mercredi 21 juin 2017. L'équipe était composée de 4 personnes maximum : le responsable d'opération, une topographe, une technicienne et un stagiaire technicien. Les sondages ont été réalisés à la pelle hydraulique à l'aide d'un godet lisse de 3 m. Les levées topographiques ont été réalisées à l'aide d'un GPS centimétrique (Trimble) dans le système de projection Lambert 93. Les enregistrements stratigraphiques ont été consignés dans un cahier. La description des couleurs des niveaux archéologiques et géologiques est basée sur le code Munsell, norme principalement utilisée en géologie. Plus de 47 % de l'emprise concernait les vestiges d'une briqueterie contemporaine.

Au total, 5 jours/homme ont été consommés pour la phase terrain et 4 jours/homme pour la phase de post-fouille.

Au total 1421m² ont été diagnostiqués sur les 22 573 m² du projet d'aménagement soit 6,7 % de la surface accessible. La surface inaccessible représente 1558 m², soit 6,9 % de l'emprise. Ont été concernées les parcelles N 6 à 11, 13, 868 à 870, 1015, 1055, 1147, et ZC 2p, 3, 4p et 5p.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés au Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,



Fig. 11 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue de la briqueterie avant la Première Guerre mondiale avec au fond la rue Aristide Briand et les Corons de la Villette, *Club d'Histoire locale de Courrières*, <http://histoire.courrieres.free.fr/>.



Fig. 12 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue des vestiges des fondation de la briqueterie avec au fond la rue Aristide Briand et les Corons de la Villette, *I. Louiso - DA62*.

- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

3. Description archéologique

Au total, au sein des 9 tranchées de diagnostic, 44 entités archéologiques ont été enregistrées comprenant notamment une fosse d'extraction, des trous de poteaux et fosses diverses ainsi que des maçonneries contemporaines. Rappelons que l'emprise se situe le long de la rue Aristide Briand et qu'une briqueterie avec la zone d'extraction associée est attestée sur ce secteur avant la Première Guerre mondiale (Fig. 11), et peut-être dès la deuxième moitié du XIX^e siècle. Aucun bâtiment n'apparaît sur le cadastre napoléonien de 1826.

Aucune trace d'occupation ancienne n'a été mise au jour. Néanmoins des structures liées à l'activité humaine contemporaine sont perceptibles. Ces vestiges sont caractérisés par deux ensembles distincts : l'un en front de la rue Aristide Briand, l'autre sur les parcelles d'exploitation agricole situées au nord de la Voie Vochelle.

En front de la rue Aristide Briand, une unique tranchée a pu être réalisée (Tr. 4, Fig. 10). Celle-ci a révélé des vestiges de fondations de l'ancienne briqueterie contemporaine (Fig. 12 et 13). Ces vestiges sont directement installés sur le substrat naturel et, en dehors de ces fondations et de caves ou celliers, aucun autre vestige n'est attesté. L'analyse des anciennes photographies aériennes sur le site de l'IGN (remonter.letemps.ign.fr) indique l'existence de bâtiments dès 1931 et une destruction de ces derniers avant 1988 (Fig. 14).

Les parcelles agricoles situées en arrière de la briqueterie et au nord de la Voie Vochelle ont fait l'objet de 8 tranchées de diagnostic. L'une d'entre elles, la Tr. 46 située à l'extrémité ouest de l'emprise (Fig. 10), s'est révélée négative de tout vestige anthropique. Les autres tranchées, quant à elles, ont permis de circonscrire la zone d'exploitation de matière première de la briqueterie.

Une aire de travail a pu être restituée sur une surface de 9325 m². Il s'agit d'une fosse d'extraction rectangulaire (UE60), s'étendant sur les parcelles AN 9 ; 10 ; 868 à 870, dont les limites apparaissent dans les tranchées 58 (SD61) ; 63 et 64 (Fig. 15 et 16). Le comblement de celle-ci est caractérisé par un niveau de remblai constitué de terre houilleuse ainsi que de gravats de briques et de tuiles principalement (UE18) (Fig. 17).

Ces niveaux de remblais sont observables principalement dans la partie occidentale de l'emprise, au nord des tranchées 1 ; 9 et 19 (UE3) ainsi qu'au sud des tranchées 9 et 19 (UE18) (Fig. 10).

Au sein de la tranchée 19, sous le niveau de la fosse d'extraction, un fossé (UE20) doté de canaux latéraux présentant des traces hydromorphes permet d'envisager une éventuelle aire de séchage (Fig. 18).

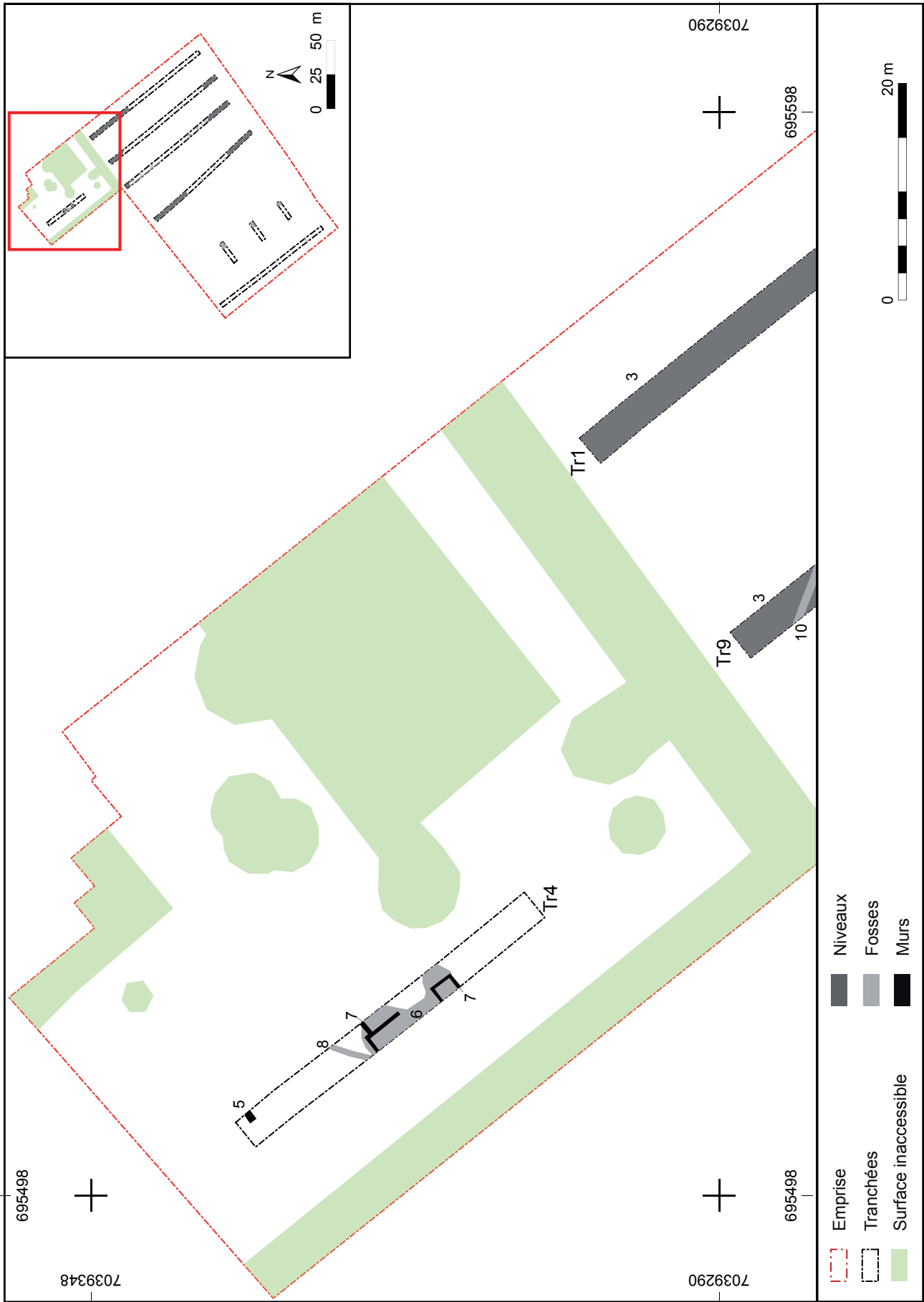


Fig. 13 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan au 1/500e de la zone nord, O. Dewitte - DA62.



Fig. 14 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan général au 1/1500e avec superposition des vestiges mis au jour et le géoréférencement d'une photographie aérienne de 1967, O. Dewitte - DA62.



Fig. 15 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue en plan de la limite ouest de la fosse du fond de briqueterie, N. Majchrzak - DA62.



Fig. 16 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue en plan de la limite ouest de la fosse du fond de briqueterie, N. Majchrzak - DA62.

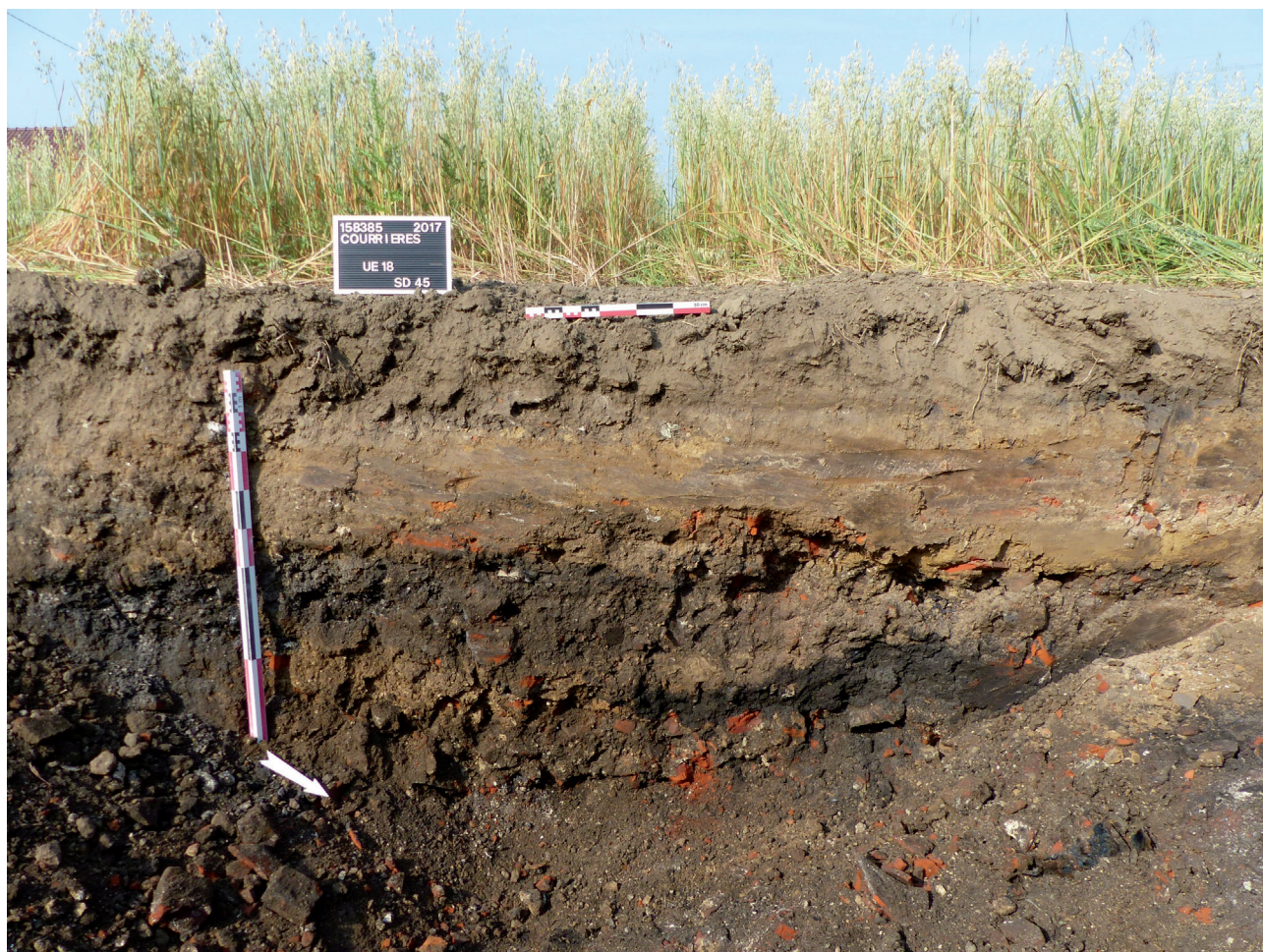


Fig. 17 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue en coupe du comblement du fond de briqueterie présent sur tout le pourtour de la fosse, *N. Majchrzak - DA62*.

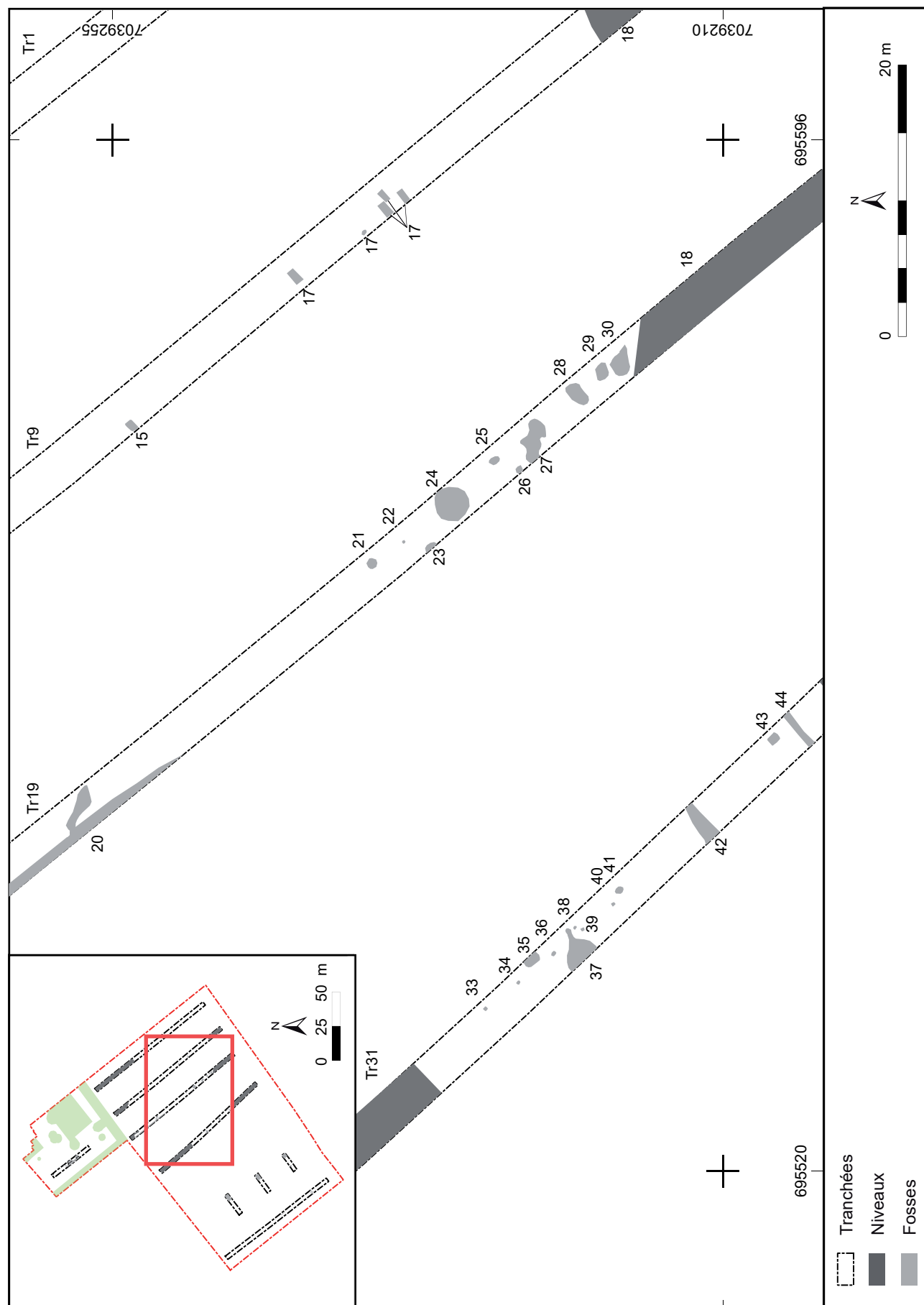


Fig. 18 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan au 1/400e de la zone sud, O. Dewitte - DA62.

4. Conclusion

L'opération de diagnostic a révélé des structures liées à l'exploitation d'une briqueterie contemporaine. Ainsi, des éléments bâtis ont été mis au jour en front de la rue Aristide Briand, correspondant à une partie des fondations de l'ancienne briqueterie dont les bâtiments sont encore visibles sur des photographies aériennes des années 1980. Les autres vestiges mis au jour correspondent pour leur part à l'exploitation à proprement parler de la matière première. Un fond de briqueterie caractérise ainsi les parcelles situées au nord de la Voie Vochelle ; celui-ci se présente sous la forme d'une immense fosse d'extraction de presque 1 hectare. Après l'abandon de l'exploitation, la fosse du fond de briqueterie a été comblée en partie par des gravats divers et le site a été remis en culture. Néanmoins, la topographie des parcelles présente toujours aujourd'hui un relief marqué sous la forme d'une cuvette là où se situait le fond de briqueterie.

5. Bibliographie

Barbet 2009a :

BARBET C., *Courrières, Rues Casimir Beugnet et Pierre Bouchez*, Rapport de fouille, Douai : Communauté d'Agglomération du Douaisis, 287 p.

Barbet 2009b :

BARBET C., « Courrières, Rue Casimir Beugnet et Pierre Bouchez », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2007*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 173-174.

BRGM-Infoterre 2017 :

BRGM-INFOTERRE, « Site Infoterre : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », *Infoterre* [en ligne]. 2017. [Consulté le 28 février 2017]. Disponible à l'adresse : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>.

Caron 1991 :

CARON B., « Courrières. Chemin de Jérusalem », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 1991*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 45.

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFETY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENOC P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., *Carte géologique de la France au millionième* [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM.

Delmaire 1994 :

DELMAIRE R., *Carte archéologique de la Gaule. Le Pas-de-Calais*, t. 1-2, Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Desoignies, Sangnier 1968 :

DESOIGNIES J., SANGNIER P., *Carte géologique de la France : Carvin*, éch. 1:50 000, Orléans : BRGM. Avec notice explicative.

Harnay 2003 :

HARNAY V., « Courrières. Rue Mozart - Voie Vochelle », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2003*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 119.

Lacquement et al. 2004 :

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., *Carte géologique harmonisée de la région Nord/Pas-de-Calais*, Rapport final, Orléans : BRGM.

Lantoine 2006 :

LANTOINE J., « Courrières. Rue Casimir Beugnet et Pierre Bouchez », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2006*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 219.

Lemaire 2003 :

LEMAIRE P., « Courrières. Rue Arthur Lamendin, Le Bois sans Feuille », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2003*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 119.

Lemaire 2009 :

LEMAIRE F., « Courrières. Route d'Oignies », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2007*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 171-172.

Panloups 2014 :

PANLOUPS E., MEURISSE-FORT M., *Courrières / Harnes*, «RD 919 - Contournement de Courrières», Rapport final d'opération de diagnostic, Dainville : Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais, 74 p., 39 fig.

Prilaux 2010 :

PRILAUX G., « Courrières. Rue Raoul Briquet », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2008*, Lille : Service régional de l'archéologie, p. 158.

6. Table des figures

<i>Fig. 1 : Courrières, la Voie Vochelle, localisation régionale de la commune, O. Dewitte - DA62.</i>	23
<i>Fig. 2 : Courrières, la Voie Vochelle, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), O. Dewitte - DA62.</i>	23
<i>Fig. 3 : Courrières, la Voie Vochelle, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), O. Dewitte - DA62.</i>	24
<i>Fig. 4 : Courrières, la Voie Vochelle, localisation du site sur le cadastre, O. Dewitte - DA62.</i>	24
<i>Fig. 5 : Carte sur l'environnement géologique du diagnostic, V. Merkenbreack d'après M. Meurisse-Fort - DA 62. .</i>	26
<i>Fig. 6 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (BRGM-Infoterre 2013 ; Lacquement et al. 2004), O. Dewitte d'après M. Meurisse-Fort - DA 62.</i>	27
<i>Fig. 7 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, sondage géologique réalisé dans le fond de la zone d'exploitation de la briqueterie, V. Merkenbreack, cliché I. Louiso - DA62.</i>	28
<i>Fig. 8 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, sondage géologique réalisé à l'extérieur de la zone d'exploitation de la briqueterie, V. Merkenbreack, cliché N. Majchrzak - DA62.</i>	29
<i>Fig. 9 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, Carte des entités et des opérations archéologiques dans le secteur de Courrières, O. Dewitte - DA62.</i>	30
<i>Fig. 10 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan général au 1/1500e avec le fond de briqueterie en grisé, O. Dewitte - DA62.</i>	32
<i>Fig. 11 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue de la briqueterie avant la Première Guerre mondiale avec au fond la rue Aristide Briand et les Corons de la Villette, Club d'Histoire locale de Courrières, http://histoire.courrieres.free.fr/.</i>	34
<i>Fig. 12 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue des vestiges des fondation de la briqueterie avec au fond la rue Aristide Briand et les Corons de la Villette, I. Louiso - DA62.</i>	34
<i>Fig. 13 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan au 1/500e de la zone nord, O. Dewitte - DA62.</i>	36
<i>Fig. 14 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan général au 1/1500e avec superposition des vestiges mis au jour et le géoréférencement d'une photographie aérienne de 1967, O. Dewitte - DA62.</i>	37
<i>Fig. 15 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue en plan de la limite ouest de la fosse du fond de briqueterie, N. Majchrzak - DA62.</i>	38
<i>Fig. 16 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue en plan de la limite ouest de la fosse du fond de briqueterie, N. Majchrzak - DA62.</i>	38
<i>Fig. 17 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, vue en coupe du comblement du fond de briqueterie présent sur tout le pourtour de la fosse, N. Majchrzak - DA62.</i>	39
<i>Fig. 18 : Courrières, la Voie Vochelle - la Marlière, plan au 1/400e de la zone sud, O. Dewitte - DA62.</i>	40

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement	46
2. Inventaire de la documentation.....	47

1. Inventaire des unités d'enregistrement

NUMÉRO	TYPE	DESCRIPTION	UES LIÉES
1	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 2, 3
2	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 1
3	niveau	dépotoir	appartient à: 1, 9, 66
4	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 5, 6, 7, 8
5	structure	mur fondation	appartient à: 4
6	ensemble	bâtiment	appartient à: 4
7	structure	mur fondation	appartient à: 4
8	structure	fossé	appartient à: 4
9	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 52, 53, 54
10	structure	fossé	appartient à: 9
11	structure	fosse	appartient à: 9
12	structure	fosse	appartient à: 9
13	structure	fosse	appartient à: 9
14	sondage	sondage géologie (log)	contient: 52, 53, 54 - appartient à: 9
15	structure	fosse	appartient à: 9
16	sondage	sondage géologie (log)	appartient à: 9
17	ensemble		appartient à: 9
18	niveau	dépotoir	coupé par: 45 - appartient à: 9, 31 - sur: 60
19	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30
20	structure	fossé	appartient à: 19
21	structure	fosse	appartient à: 19
22	structure	fosse	appartient à: 19
23	structure	fosse	appartient à: 19
24	structure	fosse	appartient à: 19
25	structure	fosse	appartient à: 19
26	structure	fosse	appartient à: 19
27	structure	fosse	appartient à: 19
28	structure	fosse	appartient à: 19
29	structure	fosse	appartient à: 19
30	structure	fosse	appartient à: 19
31	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 18, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45
32	niveau	dépotoir	appartient à: 31
33	structure	piquet	appartient à: 31
34	structure	piquet	appartient à: 31
35	structure	fosse	appartient à: 31
36	structure	piquet	appartient à: 31
37	structure	fosse	appartient à: 31
38	structure	piquet	appartient à: 31
39	structure	piquet	appartient à: 31
40	structure	piquet	appartient à: 31
41	structure	fosse	appartient à: 31
42	structure	fossé	appartient à: 31
43	structure	fosse	appartient à: 31
44	structure	fossé	appartient à: 31
45	sondage	coupe	a coupé: 18 - appartient à: 31
46	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 47, 48, 55, 56, 57
47	sondage		contient: 48 - appartient à: 46
48	sondage	sondage géologie (log)	contient: 49, 50, 51 - appartient à: 46, 47
49	niveau	naturel	appartient à: 48 - sur: 50
50	niveau	naturel	sous: 49 - appartient à: 48 - sur: 51
51	niveau	naturel	sous: 50 - appartient à: 48
52	niveau	naturel	appartient à: 9, 14 - sur: 53
53	niveau	naturel	sous: 52 - appartient à: 9, 14 - sur: 54
54	niveau	naturel	sous: 53 - appartient à: 9, 14
55	annulée		appartient à: 46

56	annulée		appartient à: 46
57	annulée		appartient à: 46
58	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 59, 61
59	structure	fosse	appartient à: 58
60	structure	fosse extraction	sous: 18 - coupé par: 61, 62, 65
61	sondage	coupe	a coupé: 60 - appartient à: 58
62	sondage	coupe	a coupé: 60 - appartient à: 63
63	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 62
64	tranchée	tranchée de diagnostic	
65	sondage	coupe	a coupé: 60
66	sondage	coupe	contient: 3

2. Inventaire de la documentation

IDENTIFIANT	LÉGENDE	NATURE SUPPORT	FORMAT	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
158385_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	3
158385_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification de prescription,	papier	A4	1
158385_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158385_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	numérique	doc	1
158385_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, accusé réception du projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	1
158385_211_0_6	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	numérique	pdf	1
158385_211_0_7	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	1
158385_215_0_1	Administratif, DICT,	papier		33
158385_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur, permis d'aménager et plans	papier		31
158385_213_0_2	Administratif, Documentation aménageur, titres de propriété, plans, DT, étude géotechnique	numérique		17
158385_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, convention	papier	A4	13
158385_216_0_2	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, PPSPS	papier	A4	10
158385_216_0_3	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, procès-verbaux	papier	A4	2
158385_216_0_4	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, bons	papier		1
158385_233_0_1	Inventaire, Documents,	négatif couleur	xlsx	1
158385_231_0_1	Inventaire, US et relations,	négatif couleur	xlsx	1
158385_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	txt	1
158385_242_0_1	Rapport, Rapport d'études et analyses, photographies aériennes anciennes	numérique		9
158385_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	50
158385_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	papier	A4	2
158385_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, Carte réglementaire au 2 500 000 eme	numérique	ai	1
158385_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, Carte réglementaire au 250 000 eme	numérique	ai	1
158385_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, Carte réglementaire au 25 000 eme	numérique	ai	1
158385_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, Carte réglementaire, cadastre, au 4 000 eme	numérique	ai	1
158385_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique	numérique	ai	1
158385_224_0_1	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158385_224_0_2	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1
158385_224_0_3	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1

158385_224_0_4	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1
158385_224_0_5	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet structure	numérique	jpeg	1
158385_224_0_6	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158385_224_0_7	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Est; sujet structure	numérique	jpeg	1
158385_224_3_8	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers le Sud-Est; sujet structure - UE : 3	numérique	jpeg	1
158385_224_3_9	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Sud-Est; sujet indéterminé - UE : 3	numérique	jpeg	1
158385_224_5_10	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure - UE : 5	numérique	jpeg	1
158385_224_5_11	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Sud-Est; sujet structure - UE : 5	numérique	jpeg	1
158385_224_6_12	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Sud-Ouest; sujet ensemble - UE : 6	numérique	jpeg	1
158385_224_6_13	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue de détail; orientation vers le Sud-Ouest; sujet ensemble - UE : 6	numérique	jpeg	1
158385_224_6_14	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet ensemble - UE : 6	numérique	jpeg	1
158385_224_6_15	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation vers l'Ouest; sujet ensemble - UE : 6	numérique	jpeg	1
158385_224_6_16	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet ensemble - UE : 6	numérique	jpeg	1
158385_224_14_17	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet géoarchéologie - UE : 14	numérique	jpeg	1
158385_224_18_18	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 18	numérique	jpeg	1
158385_224_48_19	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Est; sujet géoarchéologie - UE : 48	numérique	jpeg	1
158385_224_48_20	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Est; sujet géoarchéologie - UE : 48	numérique	jpeg	1
158385_224_60_21	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Nord-Est; sujet structure - UE : 60	numérique	jpeg	1
158385_224_60_22	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en coupe; orientation vers le Nord-Ouest; sujet structure - UE : 60	numérique	jpeg	1

MERKENBREACK (V.), MAJCHRZAK (N.), DEWITTE (O.) - Courrières (Pas-de-Calais), «la Voie Vochelle - La Marlière», rue Aristide Briand, Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2017, 50 p., 18 fig.

Résumé

La SCI Projectim Habitat envisage la construction de logements locatifs collectifs et individuels ainsi que des aménagements paysagers sur le territoire de la commune de Courrières, entre la rue Aristide Briand et la Voie Vochelle. Les services de l'État ont prescrit une opération de diagnostic sur ce projet. Celle-ci a été menée par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack du 20 au 21 juin 2017. L'emprise du projet totalise 22 573 m² dont 1558 m² de la zone était inaccessible soit 6,9 % de l'emprise. Neuf tranchées ont été opérées soit 1421 m² pour un taux d'ouverture de 6,7 % de la zone accessible. L'opération a révélé des structures liées à l'exploitation d'une briqueterie sur une période contemporaine parmi lesquelles une fosse d'extraction d'une surface restituée de près de 9275 m² et un fossé, a priori destiné au séchage, ont pu être mis au jour. Aucun autre vestige n'est attesté.

Thésaurus

Période contemporaine, Pas-de-Calais, Courrières, briqueterie, fond de briqueterie

Le Rapport final d'opération

Nombre de pages : 50

Nombre de figures : 18